

REUNION DU 09 Mai 2022-19H00

Sous la présidence du Maire, Olivier HERNEQUÉ.

Etaient présents : M. BOISSEAU Jean-Michel, Mme CAUDRON Margot, M. DECORDE Gérard, M. DUCHAUFFOUR Jack-André, Mme FORTINI Fanny, Mme HIVANHOE Jeanny, Mme HOUGUENADE Dominique, M. LEFEBVRE Arnaud

Etaient absents : M. LESUEUR Vincent, M. MALET Hervé

Etaient absents excusés : Mme BELLANGER Isabelle, M. FOULONGNE Fabien

A été nommée secrétaire de séance : Mme HOUGUENADE Dominique

OBJET : Approbation Compte-rendu réunion du 15.03.2022

Le compte-rendu est approuvé à 8 voix pour, une abstention.

OBJET : Modification des statuts de la CCPV concernant le changement d'adresse du siège pour le numéro SIREN

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCPV.

OBJET : Convention d'assistance technique pour les installations d'assainissement.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance technique pour les travaux d'assainissement avec la société SPEE, selon les modalités financières suivantes :

- Du 01 Février 2022 au 31 Janvier 2023 : 5000 € H.T

- Du 01 Février 2023 au 31 Janvier 2024 : 5425 € H.T

- Du 01 Février 2024 au 31 Janvier 2025 : 5925 € H.T

OBJET : Recrutement d'un vacataire pour effectuer l'Etat des lieux et la distribution de la vaisselle lors de la location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire.

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un forfait brut de 30 € pour une location sans vaisselle

- sur la base d'un forfait brut de 40 € pour une location avec vaisselle.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision

OBJET : Dotation aux Provisions pour dépréciation des actifs circulants/Budget principal

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire à l'article 6817 du budget la somme de 200 € pour dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant.

OBJET : Dotation aux Provisions pour dépréciation des actifs circulants/Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire à l'article 6817 du budget la somme de 200 € pour dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant.

Divers

- Le 16 septembre prochain, dans le cadre de « Jardins en scène », notre commune accueillera une manifestation autour des mares organisée par la CCPV, le Département, la Région Hauts de France et l'Agence de l'Eau.
- Le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote les dimanches 12 et 19 juin a été établi.
- La « Boite à livres » située rue de Belleville, près du numéro 41, est opérationnelle depuis le lundi 9 mai. Vous pouvez dorénavant venir y déposer vos livres et en choisir d'autres en échange.
- Le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acheter un désherbeur.